



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le **6<sup>e</sup>** jour du mois de **février** de l'an **2017**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

**Présences :** Mme Katy St-Cyr, mairesse  
Mme Anouk Wilsey, conseillère  
M. Dominique Morin, conseiller  
Mme Mathilde Noël, conseillère  
M. Michel McDuff, conseiller  
Mme Karine Grenier, conseillère  
Mme Nicole Gagnon, conseillère

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2017-02-023

***Sur proposition Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en laissant le point 11 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017

**2 Administration générale et financement**

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 décembre 2016 au 15 janvier 2017
- 2.2 Appui à l'édition 2017 du Festival Country de Wotton
- 2.3 Demande d'acquisition du lot 37-P du rang 4 par Mme Carmen Filiault et M. Jean Richard
- 2.4 Demande d'appui pour le Regroupement pour un Québec en santé
- 2.5 Demande d'appui de l'UPA
- 2.6 Offre de service de Carmichael concernant l'entretien préventif des unités de climatisation et ventilation
- 2.7 Offre de services d'Infotech
- 2.8 Participation à la soirée Saint-Valentin pour le financement de l'église (11 février 2017)
- 2.9 Accès Wi-Fi dans la municipalité
- 2.10 Échange de terrains pour régulariser le chemin public - David Rhéaume
- 2.11 Résolution à l'effet de ne pas modifier la politique des fonds locaux – MRC des Sources

**3 Législation**

- 3.1 Adoption du Règlement 179-17 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant certains jours de l'été 2017
- 3.2 Adoption du Règlement 180-17 concernant la garde de poules en milieu urbain
- 3.3 Adoption du deuxième projet de Règlement 177-17 modifiant le Règlement de zonage 50-99



Initiales

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
DG

3.4 Adoption du Règlement 178-17 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 56-99

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 4.2 Résolution concernant les priorités locales des interventions de la Sûreté du Québec
- 4.3 Ajout de Mme Karine Grenier au sein du Comité Sécurité Incendie

**5 Transport – Voirie**

- 5.1 Offre de la Ville d'Asbestos concernant la fourniture de matériaux granulaires
- 5.2 Reddition du PAERRL (MTQ)
- 5.3 Plainte au MTQ relativement à l'entretien des routes

**6 Hygiène du milieu et Environnement**

- 6.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'enfouissement des déchets

**7 Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis
- 7.2 Autorisation de soumettre une demande à la CPTAQ pour l'exploitation du Banc Drouin
- 7.3 Approbation de la soumission de SolÉco pour le dossier du Banc Drouin
- 7.4 Dérogation mineure du 27, rue Levasseur
- 7.5 Approbation d'inscription à deux formations pour l'inspectrice en bâtiment et environnement

**8 Loisirs et culture**

**9 Rapport des comités et événements à venir**

**10 Période de questions (30 minutes maximum)**

**11 Informations générales et correspondance diverse**

- 11.1 Acceptation de la programmation TECQ déposée le 14 octobre 2016
- 11.2 Journées de la Persévérance scolaire – 13 au 17 février 2017
- 11.3 Soirée Canadienne à venir à Asbestos le 1<sup>er</sup> avril 2017 – Village Invité : Wotton

**Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

**1.2 Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017**

Résolution 2017-02-024

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

**2.1 Adoption des comptes à payer du 16 décembre 2016 au 15 janvier 2017**

Résolution 2017-02-025

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 décembre 2016 au 15 janvier 2017, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **188 230,73\$**.

**ADOPTÉE**



|           |
|-----------|
| Initiales |
| _____     |
| Maire     |
| _____     |
| DG        |

## **2.2 Appui à l'édition 2017 du Festival Country de Wotton**

Résolution 2017-02-026

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation du Festival Country de Wotton a déposé une demande d'appui pour l'édition 2017 de son évènement;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré l'article 6 de la Politique de location des salles et des infrastructures municipales (Règlement 158-15) qui stipule que les locations gratuites aux organismes ne peuvent excéder une durée de vingt-quatre (24) heures;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité se doit de faire respecter le *Règlement 144-14 concernant la circulation et le stationnement* afin d'assurer la sécurité des citoyens et des personnes circulant dans ses rues;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire offrir des solutions aux organisateurs du Festival afin de contrer la problématique de stationnement des roulottes durant l'évènement;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité donne accès gratuitement au centre multifonctionnel et à la salle municipale pour une durée de sept (7) jours afin de permettre la préparation et le déroulement de l'évènement, pour une valeur de 1 205 \$.

**QUE** la municipalité offre la main d'œuvre pour l'entretien ménager des salles (valeur approximatif de 700 \$) et le ramassage et l'enfouissement des déchets (valeur approximative de 1 800 \$).

**QUE** la municipalité rembourse les frais d'électricien pour un maximum de 1 000 \$, pièce justificative à l'appui.

**QUE** la municipalité autorise le stationnement dans les lieux suivants et sous les conditions énumérées:

1. Le bout de la rue Thibault (intersection rue Thibault et rue Mgr L'Heureux) ainsi que le terrain tourbé de la municipalité. Ce cul-de-sac doit être fermé avec une barrière, mais la présence d'un bénévole afin de contrôler la circulation n'est pas nécessaire. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
2. Toute la cour à gravier appartenant à la municipalité au bout de la rue du Parc Industriel. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
3. La rue du Parc Industriel à partir de la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins jusqu'à la cour à gravier. Cette rue devra être fermée avec une barrière à trois endroits : à la hauteur du fond du stationnement de la Caisse Desjardins et aux deux intersections menant à la rue Gosselin. Entre 8 h et 20 h, la présence de trois bénévoles afin de contrôler la circulation est nécessaire aux trois endroits où des barrières seront installées. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
4. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc industriel et de la rue du même nom menant à la rue Gosselin pourra être déplacée jusqu'au lieu utilisé pour la vidange des roulottes, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.



|           |
|-----------|
| Initiales |
| _____     |
| Maire     |
| _____     |
| DG        |

5. En cas de besoin, la barrière située à l'intersection de la rue Parc industriel et de la rue en gravier, menant à la rue Gosselin, pourra être déplacée jusqu'à la rue Gosselin, toujours avec la présence d'un bénévole aux heures mentionnées au point 3. Si ce lieu atteint la capacité maximale d'occupation de VR, le lieu au point suivant devient autorisé.
6. La rue Charland pourra être fermée avec deux barrières; une au coin de la rue de l'Église et l'autre au coin de la rue Gosselin avec la présence de bénévoles aux deux extrémités et aux heures mentionnées au point 3.

**QUE** le Festival Country de Wotton soit responsable et s'assure de la présence des personnes bénévoles afin de laisser passer les gens qui désirent se rendre aux commerces de la rue du Parc Industriel.

***ADOPTÉE***

**2.3 Demande d'acquisition du lot 37-P du rang 4 par Mme Carmen Filiault et M. Jean Richard**

Résolution 2017-02-027

**CONSIDÉRANT QUE** madame Carmen Filiault et monsieur Jean Richard ont déposé une demande pour l'acquisition d'une partie du lot 37, rang 4, du Canton de Wotton;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie de lot dont il est question est contigüe à l'immeuble propriété actuelle de madame Filiault et monsieur Richard;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas objection que cette partie de lot soit vendue pour 1 \$ suivant certaines conditions;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey ,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Wotton vende à Carmen Filiault et Jean Richard, une partie du lot 37, du rang 4, Canton de Wotton pour la somme de 1\$.

**QUE** les conditions suivantes soient acceptées et respectées par les acheteurs, à savoir :

- Les acheteurs devront fournir, à leur frais, une description technique de la partie de lot à être vendue, préparée par un arpenteur-géomètre;
- Les acheteurs assumeront tous les frais relatifs au transfert de propriété de la partie de lot, notamment les frais de notaire.
- La vente devra être faite sans aucune garantie, aux risques et périls des acheteurs, dégageant toute responsabilité de la municipalité, notamment quant à l'existence possible de contaminants dans le sol.
- Les acheteurs devront faire toutes procédures et assumer tous les frais nécessaires auprès de la CPTAQ, le cas échéant.

**QUE** madame Katy St-Cyr, mairesse et Me Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisées à signer tous les documents relatifs au transfert de propriété de la partie de lot.

***ADOPTÉE***

**2.4 Demande d'appui pour le Regroupement pour un Québec en santé**

Résolution 2017-02-028

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité et le comité des loisirs fournissent des cours d'activités physiques à la population incluant les cours « Initiation au patin » et le cours « Actifs et en santé » pour les aînés instaurés en 2016;



|           |
|-----------|
| Initiales |
| _____     |
| Maire     |
| _____     |
| DG        |

**CONSIDÉRANT QUE** les saines habitudes de vie et la qualité de vie de ses citoyens est un enjeu important pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé et qu'elle demande au gouvernement du Québec :

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois : par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme; par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

**QUE** la municipalité achemine une copie de la présente résolution à la députée de notre circonscription, Madame Karine Vallières.

**ADOPTÉE**

## **2.5 Demande d'appui de l'UPA**

Résolution 2017-02-029

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a fait marche arrière relativement au programme de crédits de taxes foncières pour les exploitations agricoles.

***Il est unanimement résolu***

Que la municipalité n'a pas à se prononcer quant aux demandes de l'UPA.



Initiales

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
DG

**2.6 Offre de service de CHARMICHAEL concernant l'entretien préventif des unités de climatisation et ventilation**

Résolution 2017-02-030

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue le 18 janvier 2017;

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité autorise Me Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim à accepter et signer l'offre de services avec la compagnie pour une durée de trois ans pour un montant annuel de 671 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2.7 Offre de services d'Infotech**

Résolution 2017-02-031

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçu le 25 janvier 2017;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité autorise Me Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim à accepter et signer l'offre de services avec la compagnie pour une durée de quatre ans au montant annuel de 5 435 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**2.8 Participation à la soirée Saint-Valentin pour le financement de l'église (11 février 2017)**

Résolution 2017-02-032

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité autorise l'achat de deux (2) billets pour la soirée pour une somme totale de 50 \$.

**ADOPTÉE**

**2.9 Accès Wi-Fi dans la municipalité**

Résolution 2017-02-033

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçue en décembre 2016 concernant l'installation de tours de communication afin de donner un accès Wi-Fi aux citoyens à différents endroits dans la municipalité;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité accepte la soumission présentée par la compagnie Liberté Vision et choisisse l'option de deux emplacements, pour un montant approximatif de 5 700 \$, taxes en sus.

**QUE** les accès choisis soient au centre multifonctionnel et à la salle municipale.

**QUE** des affiches « Wi-Fi disponible » soient installées aux emplacements en question.



Initiales

Maire

DG

**QUE** la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer l'offre de services.

**ADOPTÉE**

**2.10 Échange de terrains pour régulariser le chemin public - David Rhéaume**

Résolution 2017-02-034

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur David Rhéaume est actuellement propriétaire en titre d'une partie du chemin public de compétence municipale;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2015-01-24 mentionnant le besoin de procéder à un échange d'une partie de lot, mais qu'aucune démarche n'a été concrétisée à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite toujours régulariser cette situation;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité mandate Rolland Deslandes, arpenteur-géomètre, pour faire la description technique des lots à être échangés.

**QUE** la municipalité mandate Me Denis Gauthier, notaire à Asbestos, à procéder à l'acte d'échange avec monsieur David Rhéaume afin de régulariser la propriété du chemin existant.

**QUE** madame Katy St-Cyr, mairesse et Me Isabelle Dumont, directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim, soient autorisées à signer tous les documents relatifs à cet acte d'échange.

**ADOPTÉE**

**2.11 Résolution à l'effet de ne pas modifier la politique des fonds locaux - MRC des Sources**

Résolution 2017-02-035

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Sources a mentionné aux municipalités de sa région qu'il était possible de modifier les bénéficiaires du Fonds locaux de la Politique des Fonds structurants;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Wotton ne désire pas modifier sa politique et qu'une décision à ce sujet a été prise en décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC souhaite tout de même une résolution à cet effet;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité informe la MRC des Sources qu'elle ne désire pas modifier sa politique existante pour ajouter certains bénéficiaires admissibles.

**ADOPTÉE**

**3 LÉGISLATION**

**3.1 Adoption du Règlement 179-17 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier pendant certains jours de l'été 2017**



|           |
|-----------|
| Initiales |
| _____     |
| Maire     |
| _____     |
| DG        |

Résolution 2017-02-036

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du Règlement 179-17 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus d'une fabrique de pâtes et papier pendant certains jours de l'été 2017, au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**3.2 Adoption du Règlement 180-17 concernant la garde de poules en milieu urbain**

Résolution 2017-02-037

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du Règlement 180-17 concernant la garde de poules en milieu urbain, au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**3.3 Adoption du deuxième projet de Règlement 177-17 modifiant le Règlement de zonage 50-99**

Résolution 2017-02-038

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du deuxième projet de règlement 177-17 modifiant le Règlement de zonage 50-99 au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version soumise dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**3.4 Adoption du règlement 178-17 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 56-99**

Résolution 2017-02-039

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du Règlement 178-17 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme 56-99 au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version soumise dudit règlement.

**ADOPTÉ**



Initiales

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
DG

## **4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **4.1 Dépôt des rapports – incendie**

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose les rapports incendie reçus pour le mois de janvier 2017 et M. Michel McDuff en fait la lecture.

### **4.2 Résolution concernant les priorités locales des interventions de la Sûreté du Québec**

Résolution 2017-02-040

**CONSIDÉRANT QU'**à chaque année, le conseil doit établir les priorités des interventions de la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité;

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** les priorités locales des interventions de la Sûreté du Québec pour l'année 2017 soient :

- Le stationnement interdit sur un côté de la rue Mgr L'Heureux (Règlement 162-15);
- Arrêts obligatoires sur la rue Mgr L'Heureux;
- Arrêts obligatoires à l'intersection des rues Gosselin et St-Jean;
- Circulation chaotique au dépanneur et au bureau de poste sur la rue Gosselin.

***ADOPTÉE***

### **4.3 Ajout de Mme Karine Grenier au sein du Comité Sécurité Incendie**

Résolution 2017-02-041

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent nommer madame Karine Grenier pour siéger sur le Comité sécurité incendie (CSI) de la municipalité;

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** madame Karine Grenier soit nommée pour siéger sur le Comité de sécurité incendie (CSI) de la municipalité et ce, à compter des présentes.

***ADOPTÉE***

## **5 TRANSPORT – VOIRIE**

### **5.1 Offre de la Ville d'Asbestos concernant la fourniture de matériaux granulaires**

Résolution 2017-02-042

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos a déposé une offre de fourniture de matériaux granulaires provenant de sa carrière;

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité confirme son intérêt à s'approvisionner en matériaux granulaires à la carrière appartenant à la Ville d'Asbestos, et ce, aux prix mentionnés dans l'offre reçue le 23 janvier 2017 à la condition que la machinerie de chargement requise soit fournie par la Ville d'Asbestos directement sur le site de chargement.

***ADOPTÉE***



|           |
|-----------|
| Initiales |
| _____     |
| Maire     |
| _____     |
| DG        |

## **5.2 Reddition du PAERRL (MTQ)**

Résolution 2017-02-043

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 209 304 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Wotton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**QUE** la Municipalité de Wotton confirme que le montant des dépenses admissibles est de 473 458.16 \$.

***ADOPTÉE***

## **5.3 Plainte au MTQ relativement à l'entretien des routes**

Résolution 2017-02-044

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge que l'entretien des routes provinciales sur le territoire de la municipalité laisse à désirer et entraîne un réel danger pour les usagers qui y circulent;

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité demande au Ministère des Transports du Québec de remédier à la situation.

**QUE** la présente résolution soit acheminée au Ministère des transports du Québec, à la MRC des Sources ainsi qu'à Madame Karine Vallières, députée de la circonscription.

***ADOPTÉE***

## **6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **6.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'enfouissement des déchets**

Résolution 2017-02-045

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite obtenir de nouveaux prix pour l'enfouissement des déchets.

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à procéder à un appel d'offres pour l'enfouissement des déchets.

***ADOPTÉE***



|           |
|-----------|
| Initiales |
| _____     |
| Maire     |
| _____     |
| DG        |

## 7 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### 7.1 **Dépôt de la liste des permis et certificats émis**

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant zéro (0) permis d'émis pour le mois de janvier 2017.

### 7.2 **Autorisation de soumettre une demande à la CPTAQ pour l'exploitation du Banc Drouin**

Résolution 2017-02-046

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton doit renouveler son autorisation pour l'exploitation du Banc Drouin.

***Sur proposition de Karine Grenier  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le conseil autorise Me Isabelle Dumont, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à déposer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'exploitation du Banc Drouin pour une période additionnelle de quatre (4) ans.

***ADOPTÉE***

### 7.3 **Approbation de la soumission de SolÉco pour le dossier du Banc Drouin**

Résolution 2017-02-047

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme SolÉco reçue en date du 25 janvier 2017;

***Sur proposition de Dominique Morin,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité autorise Me Isabelle Dumont, directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim à accepter et signer l'offre de services de l'entreprise SolÉco au montant de 3 500 \$, taxes en sus.

***ADOPTÉE***

### 7.4 **Dérogation mineure du 27, rue Levasseur**

Résolution 2017-02-048

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre la réduction de la marge de recul avant de la résidence située au 27, rue Levasseur, de manière à ce que la marge de recul avant soit de 6.81 mètres, alors que l'article 98, du Règlement de zonage 50-99 prescrit la norme de 8 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété compte tenu de l'implantation actuelle des résidences et du profil de la rue;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués de bonne foi;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure afin de permettre de réduire la marge de recul avant de 8 mètres à 6.81 mètres pour le bâtiment principal et d'exiger au propriétaire actuel de déplacer le bâtiment accessoire, soit la remise, de sorte à respecter les normes des marges prévues au Règlement de zonage 50-99;

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***



Initiales

Maire

DG

**QUE** le conseil accepte la présente dérogation mineure aux conditions énumérées ci-haut.

**QUE** la présente dérogation mineure sera valide et en règle même après la rénovation cadastrale à venir dans les prochaines années.

**ADOPTÉE**

**7.5 Approbation d'inscription à deux formations pour l'inspectrice en bâtiment et environnement**

Résolution 2017-02-049

***Sur proposition de Nicole Gagnon  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le conseil autorise madame Cindy Beaudesne, inspectrice en bâtiment et en environnement, à s'inscrire à deux formations pertinentes pour l'exécution de ses fonctions, notamment qu'à la réglementation relative aux installations septiques pour les officiers municipaux.

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à réclamer 50 % des frais de formation à la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ).

**8 LOISIRS ET CULTURE**

**9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

**10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

**11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE**

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

**11.1 Acceptation de la programmation TECQ déposée le 14 octobre 2016**

**11.2 Journées de la Persévérance scolaire - 13 au 17 février 2017**

**11.3 Soirée Canadienne à venir à Asbestos le 1er avril 2017 - Village Invité : Wotton**



|           |
|-----------|
| Initiales |
| _____     |
| Maire     |
| _____     |
| DG        |

**12      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2017-02-050

*Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu*

**QUE** la séance soit levée à 20h42.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Katy St-Cyr,**  
**Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Me Isabelle Dumont,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim**